



Réaliser la démocratie délibérative comme mode d'enquête : le pragmatisme, les faits sociaux et la théorie normative*

JAMES BOHMAN

TRADUIT DE L'AMÉRICAIN PAR CHARLES GIRARD

Professeur de philosophie à l'université de Saint-Louis (Missouri), James Bohman est une figure majeure du courant contemporain de la démocratie délibérative, ainsi que du renouveau du pragmatisme dans la philosophie politique américaine. Au croisement de la philosophie des sciences sociales et de la théorie politique normative, mais aussi des traditions américaine et allemande, son œuvre développe une théorie de la démocratie soucieuse de lutter contre les formes multiples et inédites que prennent aujourd'hui la domination politique et les inégalités sociales. Ce projet passe notamment par l'élaboration d'un idéal exigeant de débat public (*Public Deliberation : Pluralism, Complexity and Democracy*, MIT Press, 1996) et par la remise en cause du concept unifié et territorialisé de peuple (*Democracy across Borders: from demos to demoi*, MIT Press, 2007). *Tracés* remercie vivement James Bohman d'avoir donné son accord pour la traduction du présent texte en français.

Cet article, publié en 2004, esquisse une synthèse originale du pragmatisme hérité de John Dewey et de la démocratie délibérative influencée par John Rawls et Jürgen Habermas. Le premier conçoit la pratique démocratique comme une enquête visant à identifier et organiser les publics affectés par l'émergence de nouveaux problèmes. La seconde fait de la libre discussion entre citoyens libres et égaux le fondement de la légitimité politique en démocratie. Pour Bohman, l'enquête politique doit prendre la forme d'une délibération, et celle-ci n'est source de légitimité que si elle est menée de façon pragmatique.

Mais l'auteur emprunte aussi à la théorie critique en attribuant aux sciences sociales un rôle d'évaluation et de révision des institutions et des

* Référence originale : James Bohman, « Realizing deliberative democracy as a mode of inquiry : pragmatism, social facts and normative theory », *Journal of Speculative Philosophy*, n° 18, vol. 1, 2004, p. 23-43. Traduit avec l'aimable autorisation de l'auteur et de Penn State University Press. Cette traduction été réalisée avec le soutien du Projet Delicom (ANR JC-JC 05).

fins politiques, ainsi qu'au républicanisme contemporain en plaçant la non-domination au cœur de l'idéal démocratique. C'est précisément à partir d'une réflexion sur la relation entre faits sociaux et normes politiques qu'il entreprend la « reconstruction » nécessaire de l'idéal démocratique. Nos institutions et idéaux politiques sont en effet devenus inadéquats face aux nouveaux faits sociaux : pluralisme, complexité et mondialisation.

Plutôt que de renoncer à tout idéal exigeant ou de conserver des principes politiques dépassés, Bohman suggère de « décentrer » l'idéal démocratique en considérant ces faits contemporains comme des ressources autant que comme des obstacles. Il faut à la fois intégrer la multiplicité des perspectives sociales dans une procédure de prise de décision qui ne soit pas contrôlée par les seuls experts, et dépasser le cadre national, inadapté aux nouvelles formes mondialisées et dispersées de domination. La démocratie délibérative serait ainsi la solution aux difficultés d'institutionnalisation de la politique pragmatiste, et le pragmatisme répondrait aux risques de domination dont est porteuse la délibération politique, quand elle exclut ces publics mêmes qui devraient en être les premiers acteurs.

Charles Girard

En comparaison d'autres théories de la démocratie, la démocratie délibérative requiert beaucoup de ses citoyens et propose par là même une norme plus exigeante de légitimité politique. Il existe de nombreuses versions de la démocratie délibérative, dont certaines sont plus libérales et préoccupées par les institutions de l'état constitutionnel, d'autres plus participatives et préoccupées d'offrir aux citoyens des opportunités d'influencer plus directement les décisions. Toutes ont en commun de considérer que la démocratie est le gouvernement par les citoyens de leurs affaires communes à travers l'usage public de la raison. Définie de manière générale, une théorie de la démocratie délibérative est une théorie selon laquelle la délibération publique de citoyens libres et égaux est au cœur de la prise de décision politique légitime et de l'autogouvernement. Au-delà de cet accord fondamental, chaque terme de cette définition fait l'objet de débats intenses entre les partisans de la démocratie délibérative, qui ont proposé une grande variété de conceptions du processus délibératif et de ses contraintes normatives. Les débats ont porté jusqu'ici sur les différents espaces institutionnels et non institutionnels proposés pour la délibération, ainsi que sur l'évaluation des conditions de faisabilité de la démocratie délibérative¹.

1 Pour des présentations des diverses théories délibératives, voir, entre autres, Bohman (1998,

Un idéal qui élève le niveau d'exigence en termes de légitimité dans une ère de pluralisme, de complexité et de mondialisation est certainement plus exposé au scepticisme que ses concurrents minimalistes. Certains soutiennent que l'idéal de la délibération est par nature élitiste et porteur d'exclusion, car il ne tient pas compte des différences significatives de pouvoir et des asymétries omniprésentes entre races, genres ou classes². D'autres le considèrent comme fondé sur une conception inadaptée de la politique, qui réduit la démocratie à une discussion entre universitaires, ou le jugent si infaisable (*unfeasible*) et idéalisé qu'il en serait irréalisable (*unrealisable*) et inapte à guider la moindre réforme³. Des critiques moins sévères ont relevé de sérieuses difficultés internes et ont notamment souligné le besoin de révisions fondamentales permettant de rendre l'idéal réalisable⁴. Une de ces difficultés tient au dilemme essentiel que rencontre toute tentative d'institutionnalisation de la délibération : soit la délibération est confinée aux institutions de la démocratie libérale et hérite ainsi de leurs problèmes de légitimité, soit elle propose ses propres institutions et procédures de prise de décision, ce qui rend alors infaisable la forme de légitimation démocratique qui lui est propre. Considérons la question de savoir qui délibère. Tandis qu'inclure tout le monde rend l'idéal difficilement applicable, limiter la participation et les opportunités d'influence le rend potentiellement élitiste. Dans le premier cas, la critique peut montrer que sous des conditions institutionnelles réelles, l'espace pour la délibération est plutôt réduit. Dans le second cas, l'écart entre les conditions empiriques et l'idéal rationaliste de la délibération inclusive paraît trop grand.

Tandis que certaines de ces critiques ont déjà été acceptées et assimilées

p. 418-443), Chambers (2003, p. 307-326), et, dans une perspective rawlsienne, Freeman (2000, p. 371-418).

- 2 Voir Sanders (1997, p. 347-376) et Young (2002, chap. 2). Toutes deux insistent sur d'autres formes de communication, telles que le témoignage et la narration, en les opposant à l'argumentation. Pour une réponse tout à fait convaincante, voir Dryzek (2000, p. 68). Dryzek affirme que toutes les formes de communication sont admises, mais seulement de manière conditionnelle, car elles peuvent produire de l'exclusion. Pour chaque objection, je renverrai à des réponses convaincantes qui approfondissent la théorie délibérative. La tâche que je me propose ici n'est pas d'offrir une réponse à chaque objection, mais de reconstruire la démocratie délibérative de manière pragmatique.
- 3 Voir, par exemple, Walzer (1999) et Shapiro (1999). Pour une réponse convaincante à cette critique, qui considère que la dimension agonistique de la délibération est inévitable dans certains contextes, voir Christiano (1999, p. 91).
- 4 Voir Dryzek (2001, p. 651-669). Dryzek soulève des objections puissantes aux formulations qui exigent la « délibération de tous ». Voir aussi Valadez (2001, p. 63). Il oppose des objections similaires à l'idée d'accord fondé sur des « raisons que tous peuvent accepter ». Pour une réponse à ce type d'objections, voir Benhabib (2002, p. 145 et suiv.).

par les théories délibératives, la discussion des objections soulevées par nombre d'entre elles a été marquée par un manque de discernement quant à ce qui constitue ou non une critique décisive, et plus encore une critique qui soit fatale spécifiquement à la démocratie délibérative, plutôt qu'à la démocratie en général. L'objet de cet article est de montrer que toute évaluation des perspectives de réalisation de la démocratie délibérative dépend, de manière peut-être surprenante, de la philosophie des sciences sociales, c'est-à-dire de la manière dont les affirmations empiriques et descriptives qui ont un statut scientifique peuvent à la fois informer la critique de la théorie politique normative et lui servir de fondement. Alors que de nombreuses critiques de la démocratie délibérative la rejettent pour des raisons normatives, les critiques les plus sceptiques qui lui sont adressées sont d'ordre pratique et nient qu'elle soit réalisable sous une forme quelconque. Afin d'évaluer ces critiques, il est nécessaire de clarifier le statut des affirmations empiriques ou factuelles qui interviennent dans les argumentations avancées pour ou contre une théorie politique normative. L'histoire des sciences sociales, de Weber à Luhmann, montre que le scepticisme concernant la faisabilité de la démocratie en général repose sur l'idée qu'il y a une seule forme de faits sociaux. L'un des grands accomplissements du pragmatisme est de montrer que ce n'est pas la seule manière, ni même la plus intéressante, d'utiliser les « faits sociaux » dans les théories critiques ou normatives de la démocratie.

Guidées par une conception pragmatique de l'enquête sociale, les théories de la démocratie délibérative offrent une sortie réflexive de cette impasse. Dans une perspective pragmatique, la démocratie est elle-même une forme d'enquête, un mode de résolution des problèmes par l'activité sociale coopérative. Un mode d'enquête n'est pas démocratique uniquement parce qu'il réalise les conditions fondamentales de liberté et d'égalité ; s'il fait cela, il est aussi par là même « à perspectives multiples ». À la différence de la perspective unique du chercheur en sciences sociales, un mode d'enquête intègre de multiples perspectives dans la mesure où il cherche à prendre en compte les dimensions positives et négatives des conditions sociales actuelles, ainsi qu'à intégrer les différents points de vue des acteurs sociaux dans sa tentative de résolution d'un problème. Selon Dewey, une telle multiplicité de perspectives distingue un « public » d'une opinion « de masse » (1988b)⁵. La démocratie délibérative est une manière particulière d'organiser et d'institutionnaliser l'enquête à perspectives multiples, pour laquelle les faits sociaux

5 Comme je le soutiens ci-dessous, la réponse de Dewey à Walter Lippmann (Lippmann, 1925) constitue un modèle de réponse délibérative au sceptique pratique. Voir Dewey, 1988b).

sont des descriptions de situations problématiques. Dans cette perspective pragmatique, les situations problématiques actuelles, du pluralisme à la mondialisation, mettent au jour certains présupposés normatifs profonds concernant la démocratie, dont la démocratie délibérative hérite tacitement sans qu'il lui faille les accepter. Dans cette situation, le pragmatisme suggère que l'idéal de la démocratie demande à être « reconstruit » et ainsi modifié, de manière à sauvegarder son noyau normatif tout en la transformant en une forme efficace de gouvernance et de résolution de problèmes dans le champ actuel des possibilités. Une telle reconstruction montre comment le pragmatisme fournit le cadre fondamental dans lequel « décentrer » la démocratie délibérative ; il suggère une conception qui ne suppose pas que le but de la démocratie délibérative est de faire en sorte que tous les citoyens discutent et décident, par un acte de volonté collective, de la manière d'ordonner et de contrôler au mieux leur société dans son ensemble. Au lieu de cela, le concept même de *demos* est décentré et remplacé par celui d'un public qui se forme autour d'une « situation problématique ». La mondialisation est un exemple paradigmatique de situation problématique.

Le pragmatisme, les faits sociaux et la démocratie

Considérons une théorie démocratique normative qui ne prendrait pas au sérieux les faits sociaux. Cette théorie pourrait raisonner de la manière suivante : la démocratie est le principe qui définit la légitimité de toute association politique ; or la démocratie délibérative est la meilleure version de ce principe, donc toutes les associations politiques légitimes doivent être gouvernées par l'idéal de la démocratie délibérative. Appelons ceci le principe de l'association démocratique « pure ». Ces théories ne sont pas complètement erronées dans la mesure où elles refusent d'accepter que les limites du domaine politique soient fixées à l'avance. Au lieu de cela, elles cherchent à appliquer de façon générale les principes démocratiques à de nombreuses formes d'organisation sociale et d'institutions, et à étendre ainsi la liberté et l'égalité à tous les secteurs de la vie sociale. Mais cette forme de démocratie est-elle faisable ? Une telle théorie semble avoir oublié que la démocratie elle-même dépend de conditions qui la rendent possible et la limitent, et qu'en leur absence il serait difficile de dire que la délibération dans les divers espaces institutionnels est publique ou démocratique. Ces conditions semblent inclure l'existence d'institutions formelles de tel ou tel genre organisant les opportunités d'influencer les décisions, l'autonomie et

l'ouverture de la société civile comme domaine de l'activité sociale et enfin une sphère publique qui permette la communication entre ces différentes sphères. Dans les sociétés qui sont ainsi différenciées, certains faits sociaux semblent généralement attestés : le pluralisme, la complexité, la mondialisation, la division sociale et épistémique du travail, la nécessité d'une communication médiatisée et ainsi de suite. Ces faits sont des contraintes pesant sur la faisabilité d'une association purement démocratique.

La démocratie requiert une structure de contraintes volontaires pesant sur l'action, comme l'engagement envers les droits fondamentaux et les limitations constitutionnelles du pouvoir politique qui la rendent possible. Les faits sociaux peuvent être vus comme des « contraintes non volontaires », c'est-à-dire comme des contraintes qui restreignent la portée d'application des principes démocratiques. Quand ils sont considérés dans le cadre d'une théorie sociale pratique et soucieuse de proposer des actions en vue de la réalisation d'un idéal, les faits sociaux ne fonctionnent pas uniquement comme des contraintes. Pour Rawls, « le fait du pluralisme » (ou la diversité des doctrines morales dans les sociétés modernes) est exactement un trait de ce genre : c'est un trait permanent de la société moderne, qui est directement pertinent pour l'ordre politique puisque ses conditions « affectent en profondeur les impératifs d'une conception réalisable de la justice » (Rawls, 1999, p. 424). Un tel fait devient permanent car les institutions et idéaux modernes développés après les guerres de religion, notamment la démocratie constitutionnelle et la liberté d'expression, sont loin d'inhiber le développement du pluralisme et le favorisent au contraire. Le fait du pluralisme altère ainsi la manière dont nous devons penser la faisabilité de la justice et d'« un ordre stable et unifié ». Ainsi pour Rawls les faits, qu'ils soient pensés en termes de possibilité ou de faisabilité, sont seulement considérés comme des *contraintes*, qui restreignent ce qui est politiquement possible ou ce qui peut être produit par l'action politique et le pouvoir.

Si c'était là le seul rôle des faits, alors le libéralisme politique ne serait pas un exemple de théorie pratique complète au sens où j'emploie ce terme. Rawls considère également que les faits sociaux pertinents tels que le fait du pluralisme sont « permanents » et qu'ils ne doivent pas être simplement considérés de manière fonctionnelle en termes de stabilité. Les faits sociaux liés à la stabilité peuvent en réalité contraindre la faisabilité (*feasability*) sans constituer des limites à la possibilité ou à la réalisabilité (*realisability*) d'un idéal ; ici, par exemple, d'autres idéaux politiques que le libéralisme politique sont possibles, même s'ils ne sont pas faisables dans les conditions actuelles. En l'absence de connexion nécessaire entre faisabilité et possibi-

lité, décrire un fait social comme permanent n'est pas vraiment approprié. Il vaut mieux penser de tels faits comme des « faits institutionnels » qui sont profondément implantés dans un ordre social spécifique, historiquement contingent, plutôt que comme des contraintes normatives générales des institutions démocratiques. Les faits que Rawls juge « permanents » à propos des sociétés modernes sont plutôt enracinés (*embedded*) dans des processus sociaux de plus ou moins longue durée, dont les conséquences ne peuvent pas être défaites en une courte période de temps, par exemple en une génération. Les théories pratiques doivent donc considérer l'interaction entre faits et normes dans ce que William Wimsatt appelle les processus d'« implantation génératrice » (*generative entrenchment*) (Wimsatt, 1972, p. 67-86). J'emploie l'expression « implantation des faits sociaux » pour désigner le fait que les institutions démocratiques adéquates favorisent les conditions mêmes qui rendent ces faits sociaux possibles. Quand les processus qui sont à l'œuvre dans le fait social commencent à dépasser les mécanismes institutionnels de *feedback* qui l'entretiennent, alors l'institution doit être transformée pour être maintenue dans une relation appropriée aux faits qui la rendent à la fois faisable et réalisable.

Considérons l'usage similaire que fait Habermas des faits sociaux. Pour Habermas, comme pour Rawls, le pluralisme et le besoin d'un pouvoir politique coercitif rendent l'état constitutionnel nécessaire, de telle sorte que le processus démocratique de production du droit est gouverné par un système de droits personnels, sociaux et civils. Habermas introduit un troisième fait social plus fondamental pour la possibilité et la faisabilité de la démocratie : le fait de la complexité. Les sociétés complexes, pour Habermas, sont « polycentriques », incluant différentes formes d'ordres, dont la coordination non intentionnelle par le marché. Ce fait change la nature des institutions démocratiques et limite la participation politique. En réalité, la conséquence de ces faits est que les principes de l'autogouvernement démocratique et le critère de l'accord public ne peuvent pas être simplement présentés comme les normes adaptées à toutes les institutions sociales et politiques. Comme le dit Habermas, « une complexité sociale inévitable nous oblige à appliquer [les] critères [de légitimité démocratique] de façon différenciée » (1996, p. 305). Ce fait rend un certain type de structure inéluctable, puisque la complexité signifie que la démocratie « ne peut plus contrôler les conditions sous lesquelles elle est réalisée ». Ici, le fait social de la complexité est devenu « inévitable » et certaines institutions, pour lesquelles il n'existe « aucune alternative faisable », deviennent nécessaires à l'intégration sociale (Habermas, 2001, p. 122). Considérée comme un fait macrosociologique caractéristique des

sociétés modernes, la complexité peut en effet rendre impossible toute réalisation directe de la démocratie comme principe organisateur unique valable pour toutes les institutions sociales. Ce fait ne nous dit pas grand-chose sur le large champ des formes à la fois indirectes et institutionnellement médiatisées qui demeurent possibles et faisables, et dont la réalisation affecterait en retour les conditions qui produisent la complexité sociale elle-même. Des idéaux démocratiques peuvent légitimement chercher à préserver certains aspects de la complexité, notamment les processus par lesquels la division épistémique du travail peut produire des formes plus étendues et plus collectives de résolution des problèmes et de délibération sur les fins.

Quand on considère l'exigence d'implantation des faits et des conditions, les institutions apparaissent comme nécessaires au maintien des conditions de réalisation des normes et idéaux. Une contribution importante du pragmatisme à une telle compréhension des institutions est précisément son interprétation pratique du statut des faits sociaux. Selon Dewey, les faits sociaux sont toujours reliés à des « situations problématiques », même si ces problèmes sont davantage ressentis ou subis qu'identifiés en tant que tels. Pour échapper à ce dilemme empirico-normatif, il faut, comme Dewey le suggère, considérer que les faits eux-mêmes sont d'ordre pratique : « Les faits sont des faits en un sens logique seulement s'ils servent à délimiter un problème d'une façon qui permette d'indiquer des solutions possibles et des manières de tester celles-ci. » (1986, p. 499) Ils ne peuvent jouer ce rôle pratique que si on les considère en lien avec notre compréhension des idéaux qui guident les pratiques au sein desquelles ces problèmes émergent. Du point de vue de ces pratiques, ni le fait ni l'idéal ne sont fixés et aucun des deux ne peut donc se poser en juge de l'autre. Dewey oppose à l'idée que les faits sociaux sont uniquement des contraintes la conception selon laquelle les faits « doivent être déterminés dans leur double fonction d'obstacles et de ressources », comme des problèmes qui contiennent également les conditions rendant possible la transformation de la situation (*ibid.*, p. 499-500). En réponse à l'accent mis par Walter Lippmann sur le rôle des experts en politique, Dewey a critiqué les possibilités inhérentes à « la pratique politique existante, laquelle ignore complètement l'existence de groupes professionnels constitués ainsi que les fins et la connaissance organisée que ceux-ci développent » (1991a, p. 50). Pour employer le vocabulaire contemporain, Dewey soutient que l'interdépendance épistémique entraînée par la division du travail « décentre » la démocratie et l'éloigne ainsi de ses racines métaphysiques volontaristes. Nous ne délibérons pas en tant qu'individus abstraits qui se rassembleraient dans la

volonté collective, mais nous délibérons en tant que nous avons des compétences et des perspectives épistémiques diverses. La compréhension de la démocratie qui repose implicitement sur la volonté unifiée du peuple ou sur le modèle en face-à-face du forum considère les circonstances sociales actuelles comme des obstacles. Rétablir une forme d'autorité collective par l'intermédiaire des experts reviendrait simplement à faire valoir une nouvelle fois le privilège d'une perspective particulière unique.

Ignorer cette interdépendance sociale conduit à concevoir la démocratie comme centrée mais aussi à considérer la division du travail comme un problème, car une telle compréhension « se révèle dépendante d'une addition quantitative d'individus » (Dewey 1991a, p. 50-51). En réponse à la vision élitiste de la règle de la majorité proposée par Lippmann, Dewey se raccroche à la possibilité et à la faisabilité d'une participation démocratique du citoyen bien informé qui ne soit plus fondée sur l'agrégation des individus en une volonté collective. Toutefois, les institutions actuelles sont devenues des obstacles à l'émergence de cette forme de démocratie, à une époque où « l'âge de la machine a si considérablement déployé, multiplié, intensifié et compliqué la portée des conséquences indirectes » de l'action collective et où les groupes affectés par des actions d'une telle portée sont si larges et divers « que le public qui en résulte ne parvient pas à s'identifier et à se discerner lui-même » (Dewey, 1988b, p. 314). Nos idéaux démocratiques ont été façonnés par « des pratiques et des idées [de] conseil municipal » qui sont dépassées, alors même que nous vivons dans un « État national continental » (*ibid.*, p. 131) dont la structure politique encourage la formation d'un « public éparpillé, mobile et multiforme » (*ibid.*, p. 155) et de communautés interdépendantes qui ont encore à se reconnaître comme des publics différents et à former leurs propres intérêts communs distinctifs. La solution consiste donc en une transformation du public et des institutions avec lesquelles il interagit. Cette interaction fournira la base de nouvelles formes d'organisation politique, dont la nature et la portée sont « quelque chose qui doit être déterminé de manière critique et expérimentale » (Dewey, 2003b, p. 103). En tant que forme expérimentale de la pratique de l'enquête, la démocratie consiste à trouver de nouvelles manières d'implanter les institutions et les publics dans des faits sociaux inédits.

Le pragmatisme suggère une compréhension des faits sociaux adaptée à une science sociale praxéologique, comprise comme moyen de réaliser différentes fins et normes. Il vaut mieux penser les faits sociaux comme créant un nouvel espace de possibilités démocratiques, en ouvrant certaines en même temps qu'ils en ferment d'autres. Dans certains cas, les situations problématiques

amènent à juger nécessaire une transformation structurelle de la démocratie. « Étant donné les limites et les possibilités de notre monde », demande Robert Dahl, « une troisième transformation de la démocratie est-elle une possibilité réaliste ? » (Dahl, 1989, p. 224). Comment pouvons-nous déterminer ces limites et ces possibilités ? Le pragmatisme soutient que cette question est en elle-même la question démocratique, et non simplement une question institutionnelle. Dans la mesure où il s'agit de la question démocratique, elle ne concerne pas uniquement des arrangements spécifiques comme la démocratie constitutionnelle ou parlementaire, mais plutôt la compréhension fondamentale que la démocratie a d'elle-même et de ses concepts élémentaires d'autogouvernement. Certaines situations problématiques ou certains faits sociaux vont plus loin et remettent en cause des présupposés fondamentaux informant les pratiques démocratiques, telles les idées de destin commun de tous les citoyens, de volonté collective unifiée ou de sphère publique commune. Certains partisans de la démocratie délibérative ont remis en cause ces présupposés et ont appelé de leurs vœux le décentrement de la démocratie : la démocratie ne devrait ni être située dans un ensemble unique d'institutions « politiques » ni chercher à découvrir une volonté générale unifiée. Quand il insistait, au tournant du siècle dernier, sur l'importance cruciale de l'innovation pour préserver la vitalité de la démocratie face à une situation nouvelle, le pragmatisme était déjà confronté à des questions de ce type concernant l'émergence d'une société industrielle à grande échelle et la division épistémique du travail, et il a réagi en appelant à la démocratie comme méthode d'expérimentation et d'essai. Ce qui était nécessaire, selon l'expression de Dewey, était une « reconstruction » de ces idéaux, il fallait « faire en sorte que l'attention de la théorie se déplace des idées générales vers l'élaboration de méthodes efficaces d'enquête » (1983, p. 144).

Comment la démocratie pourrait-elle être décentrée ? La réponse, telle que la formule Habermas, consiste à débarrasser la théorie démocratique des présupposés métaphysiques qu'elle a hérités du volontarisme du dix-huitième siècle, qui se représentait les démocraties comme constituant un « peuple » dont « la volonté collective » était exprimée à condition que la démocratie soit authentique et que les normes démocratiques soient respectées en pratique⁶. Dans de nombreuses conceptions de la démocratie déli-

6 Sur le concept de décentrement, voir Habermas (1997, p. 321-333). Voir aussi Frug (1999, 2^e partie). Je considère que la tentative menée par Dewey de reconstruction du sujet de l'action téléologique intentionnelle a le même effet, puisqu'elle s'oppose à l'idée qu'il y aurait une manière prédéterminée de concevoir la prise de décision et l'action coopérative intentionnelle. Voir, par exemple, Dewey (1988a, p. 229). Sur les raisons pour lesquelles la démocratie se prête au décentrement, voir Bohman (à paraître).

bérative, un présupposé du même type est à l'œuvre ; il consiste à privilégier l'interaction en face-à-face dans un forum unique, de telle sorte qu'on suppose qu'un corps délibératif pourrait prendre la société dans son ensemble comme objet d'un processus singulier et ordonné de délibération sur ce qui est bon et juste. Ce concept n'est guère applicable aux sociétés pluralistes, complexes et à grande échelle. Selon la vision décentrée, telle que l'exprime Iris Young, la politique démocratique doit être enracinée dans le « contexte de processus sociaux larges et complexes qui ne peuvent être perçus dans leur globalité, et encore moins contrôlés dans leur totalité par la prise de décision » (Young, 2002, p. 46).

L'approche décentrée a plusieurs avantages. Elle ne voit pas la démocratie comme l'expression d'une volonté collective unifiée, ni comme reliée à un ensemble spécifique d'institutions ou de lieux communs. Dans sa réponse à Lippmann, Dewey décentre la démocratie en effectuant un dédoublement similaire. Il nie que l'opinion agrégée du corps réel des citoyens soit aussi importante que les multiples publics formés par les conséquences indirectes des institutions. Il décentre également l'État comme forme institutionnelle donnée, puisque sous les conditions de la division experte du travail, l'État n'est plus la seule institution dont les décisions font potentiellement autorité. Si on ne présuppose pas l'État comme une forme institutionnelle donnée, la portée et la nature de la politique restent à déterminer publiquement et expérimentalement.

Je me tourne à présent vers la discussion d'un fait social spécifique, le fait de la mondialisation, pour montrer comment il soulève des questions démocratiques fondamentales du type que nous venons d'évoquer. Le problème n'est pas simplement territorial mais résulte aussi de ce que la mondialisation n'est pas un processus uniforme. Il s'agit précisément d'une situation problématique qui est vécue de façons variées et même contradictoires et qui est évaluée très différemment par les théories concurrentes de la démocratie. Ce type de situation problématique requiert une « démocratie créative », selon l'expression de Dewey, dans laquelle la délibération vise à transformer à la fois les moyens et les fins des institutions démocratiques. Les problèmes et la fragmentation sociale suscités par les institutions soutenant la mondialisation suggèrent qu'une telle démarche de décentrement et d'approfondissement de la démocratie n'est pas simplement possible mais est également nécessaire pour que la démocratie puisse résoudre ces difficultés.

La démocratie et le fait de la mondialisation

Parmi ceux qui affirment qu'il est nécessaire de transformer la démocratie, certains estiment qu'on peut directement induire du fait de l'interdépendance mondiale croissante le besoin de formes nouvelles et plus « cosmopolitiques » de démocratie et de citoyenneté. Les arguments habituels en faveur du cosmopolitisme politique, quelle que soit la forme spécifique que prenne celui-ci, ont eux-mêmes une forme relativement simple, bien qu'ils s'appuient sur des analyses issues des sciences sociales qui sont hautement complexes et empiriquement différenciées dans leurs affirmations factuelles. Le fait de l'interdépendance mondiale qui est discuté dans les théories de la mondialisation renvoie à l'ampleur inédite, à l'intensité et à la vitesse des interactions sociales qui se produisent désormais selon de nombreuses dimensions à travers les frontières, du commerce à la migration en passant par les échanges culturels⁷. On infère de ces faits de l'interdépendance l'idée que les formes existantes de démocratie situées dans le cadre de l'État-nation doivent être transformées et que les institutions doivent être établies à l'échelle de problèmes qui dépassent les frontières nationales⁸. La mondialisation est ici considérée comme un fait macrosociologique agrégé qui limite la réalisation de la démocratie en l'absence d'une intégration et d'une congruence politiques plus avancées, de la même manière que le fait de la complexité sociale limite selon Habermas la réalisation possible des principes démocratiques. Étant donné le double caractère des faits sociaux comme obstacles et comme ressources, le « simple » fait de l'élargissement de l'échelle des interactions (notamment l'intensité et l'étendue croissantes des interactions sociales et économiques à travers les frontières) est en lui-même insuffisant et ne rend pas compte du rôle que peut jouer la mondialisation, en tant que situation problématique, pour l'émergence de nouvelles possibilités démocratiques.

Selon l'interprétation pragmatique des faits sociaux, la mondialisation est à la fois une ressource et un obstacle pour la démocratie. Même la notion d'« interdépendance » peut être trompeuse dans la mesure où elle évoque le *telos* d'un monde de plus en plus intégré ou d'une communauté politique

7 Sur les différentes positions en présence dans les controverses sur la mondialisation, voir Held *et al.* (1999).

8 Voir, par exemple, Held (1995, p. 98 et suiv.). Held insiste sur le fait que la portée des interconnexions et ses conséquences quant à la réalisation de l'autonomie constitue le problème essentiel des gouvernements démocratiques.

ou culturelle de plus en plus homogène⁹. Au lieu d'employer de tels mots, qui suggèrent un processus unique plutôt que multidimensionnel, une analyse pragmatique est mieux servie par l'emploi de concepts comme celui d'interconnexion. Quand on considère la mondialisation comme un fait social agrégé, sur le modèle de la complexité des sociétés modernes, elle semble être un fait social convergent de toutes les sociétés modernes. Mais il faut plutôt ici, comme dans le cas du fait du pluralisme, la considérer comme un processus dont différents individus ou communautés politiques peuvent faire différemment l'expérience, puisqu'il s'agit d'un processus aux multiples dimensions et facettes, qui produit « une interconnexion différentielle dans différents domaines » (Held *et al.*, 1999, p. 27). Dans des domaines tels que celui des marchés financiers mondiaux, la mondialisation est compatible avec une forme de hiérarchie sociale dans la mesure où elle est inégale et entraîne une distribution profondément stratifiée des bénéfices et des coûts. Ces inégalités d'accès et de contrôle vis-à-vis de certains aspects des processus mondialisés peuvent refléter des structures plus anciennes de subordination et de hiérarchie, mais elles en produisent aussi de nouvelles en excluant certaines communautés des marchés financiers et en rendant d'autres plus vulnérables aux effets de leur volatilité accrue (*ibid.*, p. 213)¹⁰. Le fait de la mondialisation est ainsi une nouvelle sorte de fait social dont les effets dispersés peuvent être désagrégés en des conséquences indirectes qui varient selon les domaines et les lieux.

Étant donné le type de fait qu'est la mondialisation, il existe plusieurs manières démocratiques d'y répondre. Le manque d'institutions mondiales efficaces permet de considérer de nombreuses conséquences pratiques de la mondialisation comme les résultats sous-optimaux d'un problème de coordination, lequel pourrait être résolu dans l'intérêt de tous par la mise en œuvre appropriée de savoirs techniques et d'expertise. Cette compréhension du fait de la mondialisation conduit à accroître l'autorité des institutions financières internationales, au sein desquelles les experts sont guidés par des théories économiques du bon fonctionnement du marché, qui définissent les politiques requises pour éviter l'instabilité et la volatilité de marchés financiers de plus en plus mondialisés. Quoiqu'un tel savoir théorique ait un rôle à jouer, ce point de vue réduit le fait de la mondialisation à un problème de coordination. Or c'est seulement en employant des méthodes qui permettent à l'enquête de porter sur l'éventail complet des points de vue que

9 Sur l'interdépendance complexe, voir Keohane (2000, p. 117).

10 Sur les différentes dimensions de ce problème, voir Hurrell et Woods (1999).

les institutions pourraient aborder les problèmes en considérant les intérêts de tous ceux qui sont concernés. Cela requerrait alors des tests de second niveau afin que les méthodes employées fassent elle-même l'objet d'une évaluation, et une forme de responsabilité afin que les experts aient des comptes à rendre, ce qui n'existe pas encore dans les institutions financières internationales, dont les normes ne prennent pas encore pleinement en compte la désintégration sociale que la mondialisation peut engendrer. Comment pouvons-nous saisir la signification pratique de celle-ci dans une théorie normative préoccupée de la faisabilité et de la réalisation de l'idéal démocratique ?

L'exemple des marchés financiers mondiaux et des institutions qui les gouvernent soulève la question du type de savoirs pratiques qui doit être employé dans les institutions et de la manière dont leur méthode d'enquête peut favoriser ou inhiber les possibilités démocratiques. Il faut substituer à la *technè* une solution « à perspectives multiples » (*multiperspectival*), au sens où elle prend en compte les perspectives nombreuses et variées de ceux qui sont pris dans la toile de l'interaction sociale. Si celle-ci est profondément inégale, alors les lieux et les domaines les plus interconnectés de la structure globale peuvent disposer d'une variété de moyens pour réaliser diverses fins économiques et politiques et être ainsi à même de dominer les moins interconnectés. L'échelle et l'étendue de l'interconnexion à travers les frontières augmentent ainsi les possibilités de domination, et requièrent pour cette raison un processus de démocratisation par lequel la liberté de tous puisse devenir possible.

Une question supplémentaire doit être soulevée à propos du fait de la mondialisation afin de comprendre les possibilités qu'il contient pour la démocratie. La mondialisation est-elle un fait « permanent » pour la démocratie au sens où le fait du pluralisme est selon Rawls un fait permanent pour le libéralisme, c'est-à-dire au sens où il est profondément enraciné dans les réalisations possibles de celui-ci ? De nombreux théoriciens sociaux ont affirmé que la mondialisation s'inscrit dans des processus sociaux de longue durée qui commencent au début de l'époque moderne ; selon l'expression d'Anthony Giddens, « la modernité est par nature mondialisée » (Giddens, 1989, p. 56). Si cela est vrai, défaire de tels processus est alors possible, mais n'est pas faisable en une courte période de temps et sous les contraintes normatives de la démocratie. Tant que les sociétés engagées sur la voie de la mondialisation sont démocratiques, nous pouvons nous attendre à ce que ces processus et leurs effets se poursuivent, car tenter de les arrêter rendrait ces sociétés moins démocratiques en défaisant certains faits institutionnellement implantés.

Cela ne revient pas à dire que la mondialisation sous sa forme actuelle est, d'une façon ou d'une autre, permanente et inaltérable. En réalité, c'est

précisément sur la manière dont la mondialisation se poursuivra et sur les contraintes normatives légitimes qui s'imposeront à elle que la politique démocratique doit désormais s'interroger. Les contraintes normatives trop faibles qui existent actuellement seront reconstruites, en même temps que les institutions elles-mêmes, par l'activité politique liée aux problèmes de la mondialisation. Plutôt qu'une « limite permanente », le fait social de la mondialisation est ouvert à la reconstruction démocratique, pour peu qu'une réinterprétation créative de la démocratie « profondément implantée » ait lieu. Dans cette perspective, l'insistance normative mise sur la compréhension de la démocratie comme forme de non-domination politique met au jour de nouveaux aspects de cet idéal. Nous pourrions l'appeler l'idéal d'un régime politique à perspectives multiples (*multiperspectival polity*). Contrairement à certaines interprétations de la démocratie cosmopolitique, ce régime politique n'est pas guidé par un idéal d'autodétermination selon lequel les citoyens « devraient être capables de choisir librement les conditions de leur propre association » (Held, 1995, p. 145)¹¹. Nombreux sont certainement ceux qui ont l'impression que le modèle de la coopération mondiale leur a été imposé sans qu'ils le choisissent. Mais ceci doit être compris avant tout comme un problème de domination. Dans des conditions d'interdépendance omniprésente, il est difficile de voir comment un corps quelconque de citoyens pourrait exercer un contrôle suffisant pour choisir les conditions de leur association. Dans la mesure où les circonstances de la politique sont désormais mondiales, nous ne sommes pas libres de choisir avec qui nous coopérons et nous nous associons. Les termes de la coopération demeurent néanmoins un objet de la politique démocratique. Sans être moins exigeante que l'autodétermination, la non-domination inclut les normes démocratiques de responsabilité (*accountability*) et d'influence publique sans endosser les traits désormais contestables du volontarisme démocratique. Au lieu d'essayer de saisir la volonté mondiale de l'humanité, une approche décentrée, qui remet en question la désirabilité normative de ce type de notions, est plus féconde pour la réinterprétation de la démocratie en vue de la résolution du problème lié au potentiel de domination présent dans les institutions internationales. Plus encore, ces concepts liés à l'autodétermination, qui paraissent à beaucoup des conditions nécessaires de la démocratie, ne peuvent pas organiser les fins de l'enquête pour les institutions transnationales et leurs publics.

11 Je rejette ici la manière dont Held (1995) suggère de repenser la norme démocratique d'autodétermination à la lumière de la mondialisation.

L'idéal d'une démocratie à perspectives multiples

Jusqu'ici, mon analyse n'a pas remis en cause cette version ambitieuse de l'idéal délibératif et a tenu plus ou moins pour acquis que celui-ci consiste dans l'autogouvernement de citoyens libres et égaux par la délibération publique. Mais étant donné les conséquences inégales et potentiellement contradictoires de la mondialisation, les institutions démocratiques actuelles, qui opèrent à une échelle essentiellement nationale, ne semblent pas à même de répondre à toutes les formes de domination et de subordination rendues possibles par l'échelle et l'intensité de l'interconnexion mondiale. Ceci révèle la difficulté qu'il y a à organiser, sous sa forme la plus radicale, la délibération de tous dans une sphère publique unifiée et au sein d'un ensemble unique d'institutions. Quelles sont les autres possibilités ? Il ne s'agit pas simplement ici d'imaginer des *designs* institutionnels innovants. Si on prend au sérieux les idéaux démocratiques de la non-domination, il faut préalablement identifier le savoir pratique et les méthodes d'enquête nécessaires pour promouvoir la démocratisation de relations sociales inégales et hiérarchisées. Une telle enquête envisage nécessairement les différentes formes possibles d'organisation sociale. L'idéal démocratique d'autonomie conduit Held et d'autres à insister sur les structures émergentes du droit international, qui confèrent une forme de pouvoir contraignant aux décisions collectives¹². D'autres cherchent des voies pour développer les institutions internationales actuelles par des réformes portant sur leurs structures de représentation. D'autres encore s'appuient sur l'émergence des différentes institutions de l'Union européenne pour évoquer une tendance vers le constitutionalisme international ou vers la délibération supranationale. Je ne vais pas résoudre ici le problème du *design* adéquat pour de telles institutions, mais seulement discuter de quelques traits généraux des pratiques à perspectives multiples qui pourraient faire advenir l'une ou l'autre de ces institutions et les rendre potentiellement délibératives¹³.

Les théories de la démocratie cosmopolitique choisissent habituellement une institution spécifique, telles les cours de justice, ou identifient une institution contemporaine particulière, telles les Nations Unies, pour en faire

12 Held et Habermas ont défendu une telle interprétation légale de la démocratie cosmopolitique.

13 Ceci ne signifie pas qu'un régime politique à perspectives multiples ne peut pas recevoir des formes institutionnelles plus ou moins bonnes. Pour la meilleure discussion disponible sur l'institutionnalisation faisable de l'enquête à perspectives multiples (mais qui n'emploie pas ce terme), voir Cohen et Sabel (2003).

le fondement d'une extension de la démocratie au-delà des frontières de l'État-nation. Elles n'affrontent toutefois pas d'importantes questions qui portent sur la dimension pratique du savoir théorique sur la démocratie : le savoir pratique requis pour rendre ces institutions réceptives aux publics n'est-il pas lui aussi transformé sous les conditions actuelles ? Comment une théorie des relations et de la politique internationales pourrait-elle intégrer les nouvelles incertitudes épistémologiques que rencontre toute tentative contemporaine pour réaliser un idéal normatif tel que la démocratie ? Nous en revenons ici à la manière dont le pragmatisme pourrait contribuer à la reconstruction de la démocratie délibérative au sens de Dewey. Plutôt que de suivre les voies offertes par des institutions qui ont été conçues pour résoudre un ensemble différent de problèmes dans une situation historique différente de la nôtre, la démocratie doit désormais « réaliser de nouvelles fins par de nouveaux moyens ». Du fait du pluralisme et de l'interconnexion des communautés, la situation inédite actuelle soumet la démocratie à des exigences que cette dernière ne peut plus satisfaire à l'aide des méthodes antérieures d'enquête. Il faut qu'émerge une forme d'« expérimentation sociale » qui permette à ceux qui souffrent des conséquences de ces phénomènes d'accéder à une forme d'influence sur le processus de prise de décision¹⁴. Comme forme réflexive d'enquête et de test de second niveau, la démocratie délibérative peut être reconstruite pour devenir un outil d'enquête permettant de créer et de tester de nouvelles fins.

Pour la philosophie pragmatiste, qui soutient la pluralité des perspectives, le point de vue d'un observateur sur le développement des institutions peut être fécond pour la production d'une connaissance portant sur le savoir pratique. Dans son analyse magistrale des changements organisationnels qui ont produit l'État territorial et les nouvelles formes d'organisation qui le débordent, Gerald Ruggie montre que l'État souverain moderne et le pouvoir social progressivement acquis par les citoyens sont apparus au sein du même ordre épistémique que la perspective à point de fuite unique en peinture, en cartographie et en optique. « Le concept de souveraineté représentait alors simplement la contrepartie doctrinale de l'application de la perspective à point de fuite unique à l'organisation de l'espace politique. » (Ruggie, 2000, p. 186)¹⁵ Désagréger la souveraineté conduirait à de nouvelles

14 Voir West (1989, p. 213) ainsi que Dewey (1991a ; 1991b).

15 Trouvant son origine première chez George Herbert Mead, l'enquête à perspectives multiples est courante dans les études féministes et dans les autres formes d'enquête sociale critique en contexte transnational. Voir par exemple la conception du « critique multiséculaire » de Brook Ackerly, dans Ackerly (2000). Voir aussi Bunch (1990, p. 489-490). Pour une présentation

possibilités politiques, notamment à la réarticulation de l'espace politique international d'une manière inédite que ne pourraient pas anticiper les théories dominantes des relations internationales. Se concentrant sur les changements historiques ayant affecté l'autorité des États et le développement de l'Union européenne, Ruggie considère que « l'UE est le premier régime politique à perspectives multiples de l'époque moderne » et constate ainsi l'apparition d'une nouvelle forme politique. Le concept de « forme à perspectives multiples » n'offre pas seulement une « lentille à travers laquelle regarder les autres exemples possibles de transformation internationale aujourd'hui » (Ruggie, 2000, p. 196) ; il en fournit également une pour considérer les méthodes d'enquête qui pourraient ouvrir et étendre les possibilités de la démocratie.

Une voie possible pour le développement d'une théorie pratique de la démocratisation plus complète a été suggérée par Alexander Wendt sous la forme d'une théorie du « pilotage » de l'évolution du système international, dans laquelle les États sont les seuls acteurs à même de jouer le rôle de sujets démocratiques dans les contraintes actuelles (Wendt, 2001, p. 208 et suiv.)¹⁶. Cette manière de voir le problème prolonge le projet théorique d'une science sociale moins orientée vers le pragmatisme. En tant que telles, ces descriptions évolutionnistes peuvent également offrir des « cadres interprétatifs généraux » au sein desquels il est possible de construire ce que Thomas McCarthy appelle « des histoires critiques du présent » (McCarthy et Hoy, 1994, p. 229-230). En revanche, une conception pragmatique des faits sociaux permet une description plus modeste de l'enquête critique qui ne conçoit plus les théories générales comme complètes. Elles deviennent plutôt des interprétations qui sont validées dans la mesure où elles introduisent de nouvelles perspectives et ouvrent de nouvelles possibilités d'action qui demandent elles-mêmes à être vérifiées par l'enquête démocratique. Une manière plus empirique et moins centrée sur l'État de soulever le problème serait de poser la question pragmatiste de la possibilité de transformer le mode d'enquête à l'œuvre dans les différentes institutions internationales et transnationales. Dans bien des cas le « mode d'enquête » impliqué dans la résolution des problèmes et la prise de décisions est justifié par la *technè*

générale de l'enquête à perspectives multiples comme méthode essentielle à la science sociale pratique et critique, voir Bohman (2002, p. 91-109).

16 Il est intéressant de noter que Habermas décrit le rôle de la démocratie comme un rôle d'« aiguillage » plutôt que de « pilotage ». L'enjeu de cette distinction terminologique semble être le degré de contrôle qu'on peut avoir sur de vastes processus sociaux d'apprentissage et de changement. Voir Habermas (1996, chap. 8 et 9).

d'experts qui ne sont ni suffisamment soumis à un contrôle démocratique, ni suffisamment exposés à une contestation potentielle.

Considérons le domaine le plus clairement contesté de l'administration internationale, à savoir les politiques adoptées par les autorités hiérarchiques des institutions financières internationales qui, dans l'ensemble, fonctionnent comme des « agents » pour les « principaux » que sont les différents États membres (notamment dans le cas de l'Organisation mondiale du commerce, de la Banque mondiale, du Fond monétaire international et des différentes organisations qui fixent les normes technologiques internationales). Le problème tient au caractère spécifique de la relation de délégation entre agent et principal qui a remplacé l'autorité politique formelle. À mesure que les critères de performance à l'aide desquels la Banque mondiale et le Fond monétaire international mesurent la solvabilité ont été développés, cette « nouvelle conditionnalité a dramatiquement approfondi et élargi le domaine de compétence des institutions financières internationales à l'intérieur des pays » (Woods, 2000, p. 393). L'obligation qu'ont les pays de rendre des comptes à ces institutions et à leurs politiques fiscales a produit une inversion de la relation entre agent et principal, et on peut interpréter les remises en cause de l'autorité des experts comme menant à la mise en place d'une « démocratie délégative » visant à défaire cette inversion de relation (O'Donnell, 1999b, p. 175-94). L'autorité de ces institutions crée à tout le moins de « nouvelles circonstances de la politique » dans lesquelles les connexions entre décisions faisant autorité et publics affectés n'ont pas encore été établies. Il faudrait assurer dans ce cadre les conditions sociales et institutionnelles permettant de faire rendre des comptes à ces autorités à travers l'enquête délibérative. La situation problématique qui requiert ici des tests évaluatifs de second niveau est le potentiel accru de domination de nombreuses institutions internationales.

Cette forme de domination politique a été remise en cause par les efforts des ONG pour former une société civile transnationale. L'Union européenne a développé une nouvelle forme d'enquête en même temps qu'une nouvelle forme de décision par des comités, grâce à laquelle la mise en œuvre d'actes législatifs est assistée par des centaines de comités des États membres¹⁷. Bien plus dispersée que ne l'est l'autorité plus vaste dont sont investis les experts de la Banque mondiale ou du FMI, la « comitologie » est largement soumise aux normes épistémiques des experts et de leurs communautés épistémiques transnationales. De tels comités procèdent par

17 Pour deux présentations contrastées, voir Joerges et Everson (2000, p. 164-199) et Eriksen (2000, p. 42-64).

une argumentation dans laquelle chacun cherche à changer les points de vue et les intérêts des autres membres du comité, tout en étant exposé de la même manière à l'influence des autres membres. Joerges et Everson affirment que ces comités tendent vers une forme communicationnelle et délibérative d'interaction plutôt que vers le marchandage ou la négociation (Joerges et Everson, 2000). Ce mode d'enquête est bien plus délibératif que celui des institutions financières internationales, car ces dernières ne cherchent qu'à permettre au public d'influencer leurs politiques, et non à lui permettre de les façonner directement. Le premier mode d'enquête est à perspectives multiples et le second ne l'est pas.

L'Union européenne pourrait aller loin dans le développement de l'enquête à perspectives multiples en employant de façon créative ses « méthodes ouvertes de coordination » (MOC). De tels processus délibératifs offrent un espace pour la réflexion en cours sur les problèmes et les ordres du jour et présentent un intérêt du point de vue de l'inclusion et de la diversité des perspectives. Ces conditions qui rendent possible la démocratie peuvent bénéficier des interactions intensifiées à travers les frontières qui sont le produit dérivé des processus de croissance de l'infrastructure communicationnelle à travers les frontières étatiques. Régulateur quoique toujours décentralisé, le fédéralisme instaure des formes de responsabilité à l'intérieur même de ce processus d'interaction transnational, tout en permettant des variations locales qui dépassent le présupposé, caractéristique de la régulation par l'État-nation, selon lequel une politique doit s'appliquer uniformément sur un territoire unifié et délimité. Sabel et Cohen affirment que l'Union européenne a déjà les caractéristiques d'une polyarchie délibérative directe au niveau de la mise en œuvre des MOC dans le développement de ses normes économiques, industrielles et éducatives (Sabel et Cohen, 1998, p. 3-30)¹⁸. L'avantage de telles méthodes délibératives est que les interactions qui se produisent aux différents niveaux de la prise de décision favorisent une forme exigeante de responsabilité, celle-ci opérant de haut en bas et de bas en haut et dépassant ainsi la distinction habituelle entre responsabilité horizontale et responsabilité verticale (O'Donnell, 1999a, p. 31). La polyarchie délibérative directe décrit ainsi une méthode de prise de décision dans les institutions qui se situe à différents niveaux et est compatible avec des structures d'autorité plurielles.

À la différence des tentatives pour faire peser une influence publique

18 Pour une présentation plus complète de la délibération polycentrique dans l'Union européenne, voir Cohen et Sabel (2003).

sur les institutions représentatives, ce type de méthode institutionnalisée est directement, et non indirectement, délibératif. Les institutions indirectement délibératives portent une promesse de légitimité démocratique dans la mesure où leurs institutions formelles sont connectées aux différentes sphères publiques auxquelles les citoyens participent (bien qu'ils ne participent pas nécessairement tous aux mêmes sphères). Les institutions directement délibératives peuvent, au niveau de la détermination des buts généraux et des normes devant guider le processus de prise de décision, requérir un type similaire de connexion à la sphère publique européenne dans son ensemble, laquelle peut à son tour reposer sur la médiation d'un parlement européen plus efficace. Étant donné les différences linguistiques et les limites propres aux médias de masse, cette sphère publique ne serait pas une sphère unifiée, mais un public de publics dans lequel différentes sphères publiques linguistiques débattraient de problèmes communs et traduiraient, à l'aide d'intermédiaires et à travers les frontières linguistiques et culturelles, les résultats des processus délibératifs des autres publics. Mais quel *est* exactement le public d'ensemble correspondant au niveau de la mise en œuvre et de l'expérimentation démocratique des processus directement délibératifs ? Sabel et Cohen n'offrent aucune réponse à cette question, affirmant seulement que le processus doit être public et transparent (Sabel et Cohen, 1998, p. 29). En l'absence d'une description claire de l'interaction entre les publics et les différents niveaux du processus institutionnel de prise de décision, il est difficile de voir en quoi ce processus ne se réduit pas simplement à une forme plus ouverte de comitologie, c'est-à-dire à une délibération entre experts à différents niveaux, gouvernée par divers intérêts qui tentent d'influencer leurs décisions. Dans ce cas, cette délibération peut avoir une certaine qualité épistémique mais ne peut prétendre être démocratique que dans la mesure où la composition interne de ces comités est pluraliste du point de vue des identités nationales et qu'ils sont gouvernés par une conception du bien commun européen. La délibération directe doit être dissociée sur le plan institutionnel de la comitologie, précisément du fait de la forme désagrégée de publicité qui lui est propre. Ce qui est nécessaire ici pour dépasser la comitologie n'est pas une nouvelle méthode, mais plutôt une Europe qui soit un public de publics. Le problème du *design* institutionnel de la démocratie directement délibérative est précisément de créer la relation de *feedback* appropriée entre des publics désagrégés et ce processus polycentrique de prise de décision.

Une enquête démocratique plus avancée sera nécessaire pour déterminer si une telle structure délibérative peut réduire l'écart entre les citoyens et les experts. Mais cela montre au moins l'émergence de nouvelles formes

possibles d'enquête dans la délibération supranationale. De manière typiquement pragmatique, cela suggère qu'il faut substituer à certains problèmes épistémologiques la question pratique portant sur la manière d'ouvrir les formes d'enquête et de recherche à l'expérimentation et à la responsabilité publiques. Les institutions au sein desquelles la délibération publique a lieu devraient dès lors chercher à endosser explicitement des perspectives multiples, non seulement dans leur organisation interne, mais aussi dans leur responsabilité verticale devant les citoyens et la société civile transnationale. Les conditions positives d'une telle extension des possibilités politiques actuelles sont déjà présentes dans le fait de l'interconnexion accrue, avec l'émergence d'une interaction sociale plus importante entre citoyens participant à des sociétés civiles transnationales dynamiques et à des sphères publiques mondiales émergentes. À partir de là, il apparaît que le fait de l'interconnexion accrue rend au moins possibles les conditions qui permettraient d'étendre les normes d'enquête au-delà des communautés épistémiques à des formes plus égalitaires et à perspectives multiples de responsabilité. La conception avancée par Dewey de l'interaction du public et des institutions ne nous permet pas seulement de voir en quoi une telle interaction est une exigence des démocraties ; elle montre que cette interaction est également le mécanisme permettant la transformation des institutions démocratiques à perspective unique du passé en de nouvelles formes politiques à perspectives multiples.

Comment pourraient émerger de nouvelles formes d'enquête capables d'intégrer un plus grand nombre de perspectives que ne le font les formes fondées sur l'expertise ? Nous devons distinguer ici entre les formes de délibération de premier et de second niveaux, les secondes apparaissant pour répondre à l'émergence d'un public caractérisé par des perspectives et des intérêts nouveaux. Dewey conçoit le mode normal de résolution de problème employé par des institutions démocratiques comme fondé sur une interaction robuste entre les publics et les institutions, au sein d'un ensemble d'alternatives limitées. Quand les alternatives institutionnelles s'adressent implicitement à un public différent de celui qui est actuellement constitué par la pratique institutionnelle en évolution et par ses conséquences, le public peut agir indirectement et de manière autoréférentielle en formant un nouveau public avec lequel les institutions doivent interagir. L'interaction initie un processus de renouvellement démocratique par lequel les publics organisent (et sont organisés par) de nouvelles institutions émergentes proposant un ensemble différent de possibilités politiques, c'est-à-dire une nouvelle forme politique. C'est là un processus difficile :

« Pour se former lui-même, le public doit briser les formes politiques existantes. Ceci est difficile parce que ces formes sont elles-mêmes les moyens habituels pour instituer le changement. » (Dewey, 2003b, p. 73) Ce type de processus d'innovation décrit l'émergence de ces publics transnationaux qui sont indirectement affectés par les nouveaux types d'institutions détentrices d'autorité qu'amènent la « déréglementation » et la mondialisation.

Pour tirer profit de l'avertissement de Dewey selon lequel les faits sont à la fois « des obstacles et des ressources », l'enquête portant sur la transformation de la démocratie devrait considérer les différentes conditions qui sont favorables à la délibération ou la rendent possible. Pour qu'un État nation soit démocratique, il faut qu'existe un certain type de sphère publique qui suffise, de par ses connexions avec le débat parlementaire, à constituer un public fort. Une communauté transnationale et par là même polycentrique et pluraliste, telle que l'Union européenne, a besoin d'un type différent de sphère publique afin de favoriser une délibération démocratique suffisante. Quelles que soient les institutions qui pourraient favoriser et protéger cette sphère publique dispersée et désagrégée, elles représenteraient une nouvelle possibilité politique qui n'a pas besoin, affirme Garnham, d'être unifiée à une échelle équivalente à celle de la sphère publique transnationale (Garnham, 1995, p. 265) ; entreprendre une telle intégration des nouvelles institutions reviendrait « simplement à reproduire sur une plus grande échelle la forme politique moderne classique » (Ruggie, 1996, p. 195). La différence essentielle est ici celle qui existe entre une sphère publique unifiée qui réunit tous ensemble les citoyens d'un État et une sphère publique distributive qui disperse les opportunités d'influence au sein d'un groupe plus large, constitué par toutes les personnes affectées, et qui assure des connexions diverses entre les publics et les institutions formelles.

Avec l'émergence de nouvelles sphères publiques et la prolifération des ONG et d'autres formes d'organisations de la société civile transnationale, on peut s'attendre à ce que des formes innovantes à perspectives multiples émergent à deux niveaux distincts : d'une part, au sein de nouvelles institutions telles que l'Union européenne, mieux à même d'articuler une multiplicité de juridictions et de niveaux de gouvernance, et d'autre part, au sein d'une société civile transnationale dynamique qui émerge comme acteur produisant des sphères publiques autour de différentes institutions dans le but de rendre leurs formes d'enquête plus transparentes, plus accessibles et ouvertes à une plus grande variété d'acteurs et de perspectives. Cette approche ne limite pas les sources de l'impulsion démocratique à la société civile transnationale et à ses discours et demeure ainsi un modèle délibératif (Dryzek, 2000, p. 133).

En insistant sur la transformation des institutions et sur les interactions entre institutions et publics à différents niveaux, cette approche peut dépasser certaines des limitations structurelles et des impératifs propres aux États en tant qu'institutions à perspective unique (ou elle peut du moins suggérer des voies pour prévenir les problèmes liés à ces limitations). Il vaut mieux rejeter à la fois les approches partant d'en bas, depuis la société civile, ou d'en haut, depuis l'État, en faveur d'une interaction vigoureuse entre publics et institutions, laquelle constitue la source continue de changement démocratique et d'innovation institutionnelle. Une fois qu'un régime politique transnational et post-territorial rejette le présupposé selon lequel il doit constituer ce que Rawls appelle « un système unifié de coopération » *sub specie aeternitatis* (Rawls, 1993, p. 248), un ordre plus fluide et négociable peut émerger, doté de structures d'autorité plurielles organisées selon différentes dimensions, plutôt que constitué autour d'un unique lieu de pouvoir et d'autorité publique.

En l'absence d'un unique lieu public de pouvoir et d'autorité, le fait que l'enquête soit dépendante d'une sphère publique unifiée devient un obstacle pour la démocratie plutôt qu'une condition rendant possible la participation des masses aux décisions prises dans ce lieu unique. Au lieu d'une sphère publique unifiée, l'enquête à un niveau transnational requiert des sites dispersés de délibération qui ne supposent pas des politiques uniformes sur l'ensemble d'un territoire mais des solutions différentielles dont la fin est la non-domination plutôt que la volonté générale du *demos* mondial.

Le pragmatisme et la démocratie délibérative décentrée

L'essentiel des discussions en philosophie et en sciences sociales sur l'avenir de la démocratie a été dominé par le thème du développement du pluralisme que favorisent différents faits sociaux caractéristiques des sociétés modernes. Ce pluralisme prend une variété de formes : le pluralisme épistémique qui résulte de l'expertise et de la division du travail, le pluralisme culturel qui est produit par les migrations anciennes et nouvelles et les conquêtes de peuples, le pluralisme des valeurs qui se manifeste dans différents conflits sociaux liés à la religion et aux politiques identitaires, et ainsi de suite. Ces formes de pluralisme se rencontrent parfois, rendant possibles des désaccords et des conflits politiques plus vastes et plus répandus. Ces sociétés donnent à voir un « nouveau » pluralisme. Le fait de la complexité fait apparaître de nouvelles institutions ayant des effets intégrateurs en dehors de la politique et susceptibles d'exercer un pouvoir qui échappe

à l'influence de l'enquête démocratique. De même, le fait de la mondialisation conduit à de nouvelles formes potentielles et réelles de domination et d'autorité politique qui ne sont pour l'instant complètement responsables devant aucun public démocratique. Ceci accroît à la fois la complexité et le pluralisme de toute forme potentielle de politique démocratique. Dans chacun de ces cas, la démocratie requiert de nouvelles connexions structurelles entre la délibération et les institutions, qui reflètent les pratiques d'enquête d'un régime politique à perspectives multiples. En réalité, tous ces faits, quand on les considère ensemble, suggèrent qu'une forme nouvelle et en définitive décentrée d'enquête démocratique et de délibération est nécessaire.

Si nous suivons la voie indiquée par le pragmatisme, la démocratie est alors décentrée sur deux échelles : l'échelle « micro » des processus constituant la prise de décision et l'échelle « macro » des niveaux emboîtés de gouvernance, qui va des villes et des régions jusqu'à la société mondiale. La première implique la reconnaissance du rôle que doivent jouer les perspectives sociales dans une prise de décision juste et avisée ; la seconde requiert que les plus petites unités de gouvernance soient insérées dans des unités plus larges chaque fois que les actions et les interactions des individus constituent un monde commun qui dépasse ces petites unités. Ainsi comprises, les exigences authentiques de la communication démocratique et de l'unité politique deviennent apparentes. J'ai affirmé que dans les circonstances actuelles de pluralisme et de mondialisation, les institutions et les formes de délibération appropriées sont déjà – et devraient être encore davantage – à perspectives multiples. Un décentrement profond des normes et des concepts sous-jacents de la théorie démocratique suivant cette voie pragmatique rendrait la démocratie délibérative mieux à même de prendre en compte ce qui est juste dans les critiques vigoureuses de son idéal, tout en préservant en même temps ce qui constitue son noyau normatif. Le débat entre Dewey et Lippmann sur la sphère publique est un bon modèle, non seulement pour comprendre le besoin de décentrement, mais aussi pour saisir comment les débats à venir sur la démocratie délibérative devraient être conduits.

Le pragmatisme contribue également à promouvoir une certaine forme de modestie théorique qui résulte peut-être de l'abandon des présupposés métaphysiques forts qui continuent de guider notre pensée de la démocratie. Il semble qu'aucune institution démocratique ne puisse être suffisamment complète pour fournir une méthode efficace de résolution des problèmes. Nous avons visiblement atteint les limites du contrôle démocratique

fondé sur le consensus et les institutions représentatives. Quelle autre possibilité existe-t-il? J'ai proposé une conception de l'enquête démocratique fondée sur la capacité à adopter de multiples perspectives dans les pratiques expressives qui, selon l'expression de Dewey, offre aux participants «une expérience enrichie et élargie». Le pragmatisme conçoit les institutions démocratiques comme des expériences dans lesquelles la délibération et la publicité sont essentielles pour tester la validité et l'acceptabilité par les citoyens. En tant que discours institutionnalisé prenant en charge les situations problématiques et leur justification réflexive, la démocratie est une pratique à perspectives multiples. Ces sociétés démocratiques qui ont déjà embrassé le pluralisme élargi comme une ressource se sont transformées de l'intérieur et offrent des modèles à suivre dans leurs pratiques innovantes d'expérimentation transnationale. Ce qui importe ici n'est pas la taille, mais la mise en œuvre d'une enquête à perspectives multiples sur la démocratisation innovante.

En outre, le pragmatisme propose un autre fondement normatif pour cette description de l'apprentissage et de l'expérimentation. L'une des vertus de la description par Mead de «l'autrui généralisé» est qu'elle peut être appliquée à l'expérimentation et à l'enquête dans une variété d'institutions politiques et justement à ces nouvelles formes de démocratie. Mead considérait évidemment qu'il fallait, pour déterminer l'échelle de la communauté politique, adopter la perspective de seconde personne pertinente. Comme il le dit, «la question de savoir si nous appartenons à une communauté plus large revient à nous demander si notre propre action appelle une réponse de cette communauté plus étendue, et si cette réponse se réfléchit en retour dans notre propre comportement». Ce type de réactivité mutuelle et d'interdépendance constitue le fondement d'une communauté démocratique potentielle, et ceci dépend de la liberté expressive accessible aux acteurs sociaux en cas de conflit. Mead poursuit en abordant avec optimisme la question de l'applicabilité de telles normes et institutions au niveau international : «Pouvons-nous poursuivre une conversation à l'échelle internationale? Pour une bonne part, c'est une affaire d'organisation sociale.» (Mead, 2006 [1934], p. 319) Ce n'est pas simplement une question de taille, puisque de nombreuses sociétés caractérisées par un large pluralisme ont aussi été décentrées de l'intérieur et ont adopté de manière créative des modes plus décentrés d'organisation de la délibération et de la prise de décision. La démocratie délibérative peut donner une impulsion à la réforme des institutions démocratiques existantes. Mais elle peut également faire plus, dans les situations plus profondément problématiques, particulièrement si la démo-

cratie contemporaine met en œuvre, à de multiples niveaux, et en des lieux dispersés, une enquête délibérative et créative sur les nouvelles possibilités de coopération sociale et d'organisation démocratique.

Bibliographie

- ACKERLY Brooke, 2000, *Political Theory and Feminist Social Criticism*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BENHABIB Seyla, 2002, *The Claims of Culture*, Princeton, Princeton University Press.
- BOHMAN James, 1998, « The coming of age of deliberative democracy », *Journal of Political Philosophy*, n° 4, p. 418-443.
- 2002, « Critical theory as practical knowledge », *Blackwell Companion to the Philosophy of Social Sciences*, P. Roth et S. Turner éd., Londres, Blackwell, p. 91-109.
- à paraître, *Democracy and Domination*, Cambridge, Polity Press.
- BUNCH Charlotte, 1990, « Women's rights as human rights: towards a revision of human rights », *Human Rights Quarterly*, n° 12, p. 489-490.
- CHAMBERS Simone, 2003, « Deliberative democratic theory », *Annual Review of Political Science*, n° 6, p. 307-326.
- CHRISTIANO Thomas, 1999, *The Rule of the Many*, Boulder, CO, Westview Press.
- COHEN Joshua et SABEL Charles, 2003, « Sovereignty and solidarity : EU and US », *Governing Work and Welfare in a New Economy : European and American Experiments*, J. Zeitlin et D. Trubeck éd., Oxford, Oxford University Press, p. 345-375.
- DAHL Robert, 1989, *Democracy and its Critics*, New Haven, Yale University Press.
- DEWEY John, 1983 [1921], *Reconstruction in Philosophy, John Dewey : The Middle Works*, vol. XII, J. A. Boydston éd., Carbondale, Southern Illinois University Press (trad. fr. *Reconstruction en philosophie*, trad. P. Di Mascio, Pau, Farrago/Léo Scheer, 2003).
- 1986 [1938], *Logic : The Theory of Inquiry, John Dewey : The Later Works*, vol. XIX, J. A. Boydston éd., Carbondale, Southern Illinois University Press (trad. fr. *Logique : la théorie de l'enquête*, trad. G. Deledalle, Paris, PUF, 1993).
- 1988a [1939], *Creative Democracy. The Task Before Us, John Dewey : The Later Works*, vol. XIV, J. A. Boydston éd., Carbondale, Southern Illinois University Press.
- 1988b [1927], *The Public and Its Problems, John Dewey : The Later Works*, vol. II, J. A. Boydston éd., Carbondale, Southern Illinois University Press (trad. fr. *Le public et ses problèmes*, trad. J. Zask, Pau, Farrago/Léo Scheer, 2003).
- 1991a [1935], *Liberalism and Social Action, John Dewey: The Later Works*, vol. XI, J. A. Boydston éd., Carbondale, Southern Illinois University Press.
- 1991b [1925], *Experience and Nature, John Dewey: The Later Works*, vol. I, Carbondale, Southern Illinois University Press.
- DRYZEK John, 2000, *Deliberative Democracy and Beyond*, Oxford, Oxford University Press.
- 2001, « Legitimacy and economy in deliberative democracy », *Political Theory*, n° 29, p. 651-669.
- ERIKSEN Erik, 2000, « Deliberative supranationalism », *Democracy in the European Union*, E. Eriksen et J. Fossum éd., Londres, Routledge, p. 42-64.

- FREEMAN Samuel, 2000, « Deliberative democracy: a sympathetic comment », *Philosophy and Public Affairs*, n° 29, p. 371-418.
- FRUG Gerald, 1999, *City Making*, Princeton, Princeton University Press.
- GARNHAM Nicholas, 1995, « The mass media, cultural identity, and the public sphere in the modern world », *Public Culture*, n° 5, p. 258-283.
- HABERMAS Jürgen, 1996, *Between Facts and Norms*, Cambridge, MIT Press (trad. fr. *Droit et démocratie : entre faits et normes*, trad. R. Rochlitz et C. Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 1997).
- 2001, *The Postnational Constellation*, Cambridge, MIT Press.
- HELD David, 1995, *Democracy and Global Order*, Stanford, Stanford University Press.
- HELD David, MCGREW Anthony, GOLDBLATT David et PERRATON Jonathan éd., 1999, *Global Transformations: Politics, Economics, and Culture*, Stanford, Stanford University Press.
- HURRELL Andrew et WOODS Ngaire éd., 1999, *Inequality, Globalization, and World Politics*, Oxford, Oxford University Press.
- JOERGES Christian et EVERSON Michelle, 2000, « Challenging the bureaucratic challenge », *Democracy in the European Union*, E. Eriksen et J. Fossum éd., p. 164-199, Londres, Routledge.
- KEOHANE Robert, 2000, « Sovereignty in international society », *Global Transformations Reader*, D. Held et A. McGrew éd., Cambridge, Polity Press.
- LIPPMANN Walter, 1925, *The Phantom Public*, New York, Macmillan.
- MCCARTHY Thomas et HOY David, 1994, *Critical Theory*, Londres, Blackwell.
- MEAD Georges Herbert, 2006 [1934], *L'esprit, le soi et la société*, trad. D. Cefai et L. Quéré, Paris, PUF.
- O'DONNELL Guillermo, 1999a, « Horizontal accountability in new democracies », *The Self-Restraining State: Power and Accountability in New Democracies*, A. Schedler, L. Diamond et M. F. Plattner éd., Boulder, Lynne Rienner Publishers.
- 1999b, « Delegative democracy », *Counterpoints*, Notre-Dame, Notre-Dame University Press, p. 175-194.
- RAWLS John, 1993, « L'idée d'un consensus par recoupement », *Justice et démocratie*, trad. A. Tchoudnowsky Paris, Le Seuil.
- RODRIK Dani, 1997, *Has Globalization Gone Too Far?*, Washington, Foreign Affairs Press.
- RUGGIE Gerald, 2000, *Constructing the World Polity*, Londres, Routledge.
- SABEL Charles et COHEN Joshua, 1998, « Directly deliberative polyarchy », *Private Governance, Democratic Constitutionalism, and Supranationalism*, C. Joerges et O. Gershenberg éd., Florence, European Commission, p. 3-30.
- SANDERS Lynn, 1997, « Against deliberation », *Political Theory*, n° 25, p. 347-376.
- SHAPIRO Ian, 1999, « Enough of deliberation », *Deliberative Politics*, S. Macedo éd., New York, Oxford University Press, p. 28-38.
- VALADEZ Jorge, 2001, *Deliberative Democracy, Political Legitimacy, and Self-Determination*, Boulder, Westview Press.
- WALZER Michael, 1999, « Deliberation and what else? », *Deliberative Politics*, S. Macedo éd., New York, Oxford University Press, p. 58-69.
- WENDT Alexander, 2001, « What is international relations for? », *Critical Theory and World Politics*, R. Wyn Jones éd., Boulder, Lyn Rienner Publishers, p. 205-224.

- WEST Cornel, 1989, *The American Evasion of Philosophy*, Madison, University of Wisconsin Press.
- WIMSATT William, 1972, «Complexity and organization», *Proceedings of the Biennial Meeting of the Philosophy of Science Association*, p. 67-86.
- WOODS Ngairé, 2000, «Order, globalization, and inequality in world politics», *Global Transformations Reader*, D. Held et A. McGrew éd., Cambridge, Polity Press, p. 387-400.
- 2001, «Making the IMF and the World Bank more accountable», *International Affairs*, n° 77, p. 83-100.
- YOUNG Iris, 2002, *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press.